

LE RESEAU

Bulletin de liaison du RIPRODHOR, le Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda.

N° 007 - octobre 2004

Editorial :

LA POLITIQUE DU PIRE

« La politique du pire ne réussit qu'à créer les conditions de ce qu'elle fait semblant de combattre » (Jacques ATTALI)¹

Dans le cadre de sa prétendue politique de lutte contre l'idéologie génocidaire et de divisionnisme, le gouvernement rwandais vient d'ordonner l'arrestation et la détention de 60 directeurs d'écoles, d'enseignant, d'encadreurs pédagogiques et de 450 élèves du secondaire, le 7 octobre 2004.

Cette opération a été précédée de rumeurs faisant état de l'existence d'empoisonneurs dans différents établissements d'enseignement primaire et secondaire, rumeurs qui s'appuyaient sur les résolutions de la chambre des députés du parlement sur le rapport de la commission parlementaire chargée d'enquêter sur les massacres de Gikongoro et sur la propagation de l'idéologie génocidaire au Rwanda.

Rappelons que dans ce rapport, les députés avaient accusé publiquement certaines associations nationales et internationales, certains établissements d'enseignement secondaire et universitaire de propager la fameuse idéologie génocidaire tout en demandant leur dissolution.

Dans sa séance du 18 septembre 2004 le conseil des ministres a clarifié sa position au point 3 comme suit : **« dans le cadre de la complémentarité et de la souveraineté des institutions, la commission parlementaire n'a pas effectué un travail assimilable à celui du ministère public. Ce rapport a été pour le gouvernement une alerte montrant la gravité du problème lié à l'idéologie génocidaire et du divisionnisme. C'est pourquoi le**

gouvernement à son tour demande à tous les échelons concerné, particulièrement au ministère public d'enquêter sur les allégations formulées contre les individus et contre les associations de la société civile en général pour que ceux qui seront reconnus coupables soient punis conformément à la loi. »

Dès la publication de ce rapport, il lui a été reproché par les observateurs nationaux et internationaux des insuffisances caractérisées par le manque de preuves probantes, le fait de ne pas avoir permis aux personnes concernées de s'exprimer devant la commission, la méconnaissance du principe du débat contradictoire. Ce qui fait que ce rapport est entaché de vices de forme et de fond qui portent atteinte aux libertés fondamentales reconnues aux citoyens rwandais.

Le RIPRODHOR est préoccupé par les actes répressifs perpétrés par le gouvernement de Kigali sur base des allégations d'un rapport qui manque de crédibilité et qui ne fait que maintenir un climat de terreur et de suspicion au sein de la population rwandaise. Il dénonce les manoeuvres du gouvernement rwandais, qui, pour museler les libertés d'expression et d'association recourt à des stratégies diffamatoires, y compris l'accusation d'idéologie génocidaire et du divisionnisme, dans le but inavoué d'asseoir un parti unique au Rwanda et justifier le système d'exclusion et d'élimination physique de toute personne qui n'adhère pas au FPR.

Le RIPRODHOR regrette que le génocide qui a tant endeuillé le peuple rwandais et le monde entier soit banalisé par le régime en place, qui était censé inciter les autres nations à sévir contre ce crime odieux, en l'utilisant à des fins d'écarter ses opposants supposés jusqu'à traquer les enfants et leurs éducateurs.

¹ L'Express, n° 2769, 26/07/2004, page 33

**LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE
RISQUE ENCORE UN DEUXIEME
ECHEC AU RWANDA**

Au cours des ces dix dernières années, l'ONU a connu plusieurs échecs et il me semble qu'elle n'est guère en mesure de faire mieux aujourd'hui. Le Rwanda a été un des plus grands échecs.

En 1994 quelque 800.000 personnes ont été massacrées entre avril et juillet au Rwanda sous les yeux impuissants de la communauté internationale. Depuis, l'ONU et les pays puissants qui constituent son Conseil de Sécurité connaissent un traumatisme sans précédent.

Cependant, il est à rappeler à la sagesse de la communauté internationale que, issu du Génocide des tutsi et massacres des hutu de l'opposition, le régime Kagame, depuis son accession au pouvoir en juillet 1994, n'a cessé de perpétrer des violences et de semer la terreur dans la région des Grands Lacs. Aux vrais défis qui se posent, le FPR a toujours répondu par une extrême brutalité militaire, commettant ainsi des nouveaux désastres humanitaires et de violation des droits de l'homme. Les événements qui se sont succédés au Rwanda depuis le 19 juillet 1994 témoignent hélas les pratiques totalitaires du régime Kagame. Outre les massacres de Kibeho (Gikongoro), Kanama (Gisenyi) et Nyabishunju (Cyangugu), les assassinats ciblés et enlèvements, les détentions arbitraires, le musellement des partis politiques et l'intimidation des opposants politiques ... il est aujourd'hui question de l'étouffement de la société civile.

La Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (LIPRODHOR) vient d'être dissoute par la chambre des Députés et ses membres menacés à mort. Cette barbarie vient de toucher le secteur éducatif. Depuis le 7 octobre 2004, 60 directeurs d'écoles, enseignants et plus de 450 élèves d'écoles secondaires viennent d'être jetés arbitrairement dans des centres de détention. Cette arrestation est le résultat du fameux rapport de la commission parlementaire qui a décidé de la dissolution de la LIPRODHOR l'accusant de répandre l'idéologie génocidaire.

Certes, la reconstruction d'une nation déjà délabrée par le Génocide et massacres n'est pas un exercice facile. Toutefois, la plus grande prudence est recommandée à quiconque caresse l'idée de soutenir et/ou de plaider pour le régime Kagamé. Non seulement la population est soumise à un embrigadement absolu et appareil, mais aussi elle a perdu l'espoir de vivre une vie normale à cause de la misère, de la terreur et de la violence étatique. Les faits font foi. Si la communauté internationale n'a pas pu arrêter le Génocide, elle ne doit pas non plus continuer à persévérer dans l'erreur, à sous-estimer les tensions profondes et les violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui se commettent au Rwanda. Les limitations aux libertés politiques et droits civiques auxquelles sont soumis les rwandais prouvent bien que le pays est dirigé par un petit groupe - une oligarchie - qui crée des conditions d'une violence structurelle susceptibles de conduire à des nouveaux drames si rien n'est fait pour les prévenir.

Bien que le nouvel ordre mondial est loin d'être une réalité, nous restons convaincu qu'il reste une aspiration non négligeable pour l'humanité. Le souhait de protéger les individus, de veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, plutôt que celui de résoudre les problèmes de sécurité des Etats, fait partie de l'éthique politique. La communauté internationale, même s'elle ne peut pas résoudre tous les problèmes des rwandais, peut quand même bien sauver les vies humaines et obliger les autorités rwandaises à veiller au respect des droits de l'homme.

Abou-Bakr MASHIMANGO

DECLARATION SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION DE LA LIPRODHOR

En date du 30 juin 2004, le parlement rwandais sous l'instigation du gouvernement a voté une résolution demandant la dissolution de la LIPRODHOR et FOR ainsi que la poursuite des dirigeants de la Ligue.

Face à cette menace de persécution, certains dirigeants de la LIPRODHOR ont pu sortir du Rwanda dans l'espoir de trouver une protection dans un pays tiers. Dans notre précédente déclaration, nous avons dénoncé les circonstances de cette dissolution et la nature du danger qu'encouraient les personnes visées.

Le 11 septembre 2004, le FPR s'est permis d'organiser ce qu'il a appelé l'Assemblée générale extraordinaire de la LIPRODHOR alors que bon nombre de ses dirigeants se trouvaient en exil à Kampala et à Bujumbura. Cette soi-disant Assemblée générale qui n'avait pas réunie le quorum statutaire procédant entre autres à l'élection d'un nouveau conseil d'administration parallèle à celui qui dirige les activités de l'association dont le mandat expire à la fin de 2004.

Dans sa résolution du 11 septembre 2004, la soi-disant Assemblée générale, sous la pression des hauts cadres du FPR, entre autres les Députés du FPR MUKARUTABANA Bernadette et KANAKUZE Judith et le maire de district de Gasabo, MAKOMBE Jean Marie Vianney, a approuvé le projet d'élection du Conseil d'administration parallèle et à l'exclusion des membres fondateurs de la ligue et autres défenseurs des droits de l'homme pour avoir dénoncé l'illicite dissolution de la LIPRODHOR.

Il est à rappeler que, dans sa déclaration du 1^{er} septembre 2004, le Président en exercice de la LIPRODHOR, Monsieur NSENGIMANA Emmanuel, avait annoncé la tenue prochaine de l'Assemblée générale ordinaire conformément aux statuts et règlements d'ordre intérieur de la ligue.

Toutes ces manœuvres frauduleuses visaient à couronner le processus de domestication de la LIPRODHOR et le musellement de la société civile dans son ensemble par le régime FPR que les organisations internationales de

défense des droits de l'homme et nous-même n'avons cessé de dénoncer. Furent ainsi nommés au Conseil d'administration fidèle au régime FPR:

1. GAHUTU Augustin, cadre du FPR à Muhima (Président).
2. BYUMA François, cadre à Nyamirambo (Vice-Président).
3. Mme MAKOMBE Solange née MUKASONGA, épouse de MAKOMBE Jean Marie Vianney, maire du district de Gasabo et ancien cadre de la LIPRODHOR (Secrétaire exécutif).
4. MUSHIMIYIMANA Pierre Damien, cadre du FPR à Gisenyi (Trésorier).
5. GAKIRE Anastase, cadre du FPR (Commissaire aux comptes).
6. MUKARUTABANA Clémentine, cadre du FPR à Remera, Kigali-ville (Présidente des commissaires aux comptes).

La logique est poussée au-delà de la domestication puisque cette nouvelle équipe est priée par le FPR d'incriminer le conseil d'administration légal et légitime en imputant à sa charge les accusations de propagation d'idéologie génocidaire telles que alléguées par le rapport parlementaire. Dans sa décision du 17 septembre 2004, le Conseil des Ministres s'est félicité de la résolution de la soi-disant assemblée générale de la LIPRODHOR, recommande à d'autres ONG citées dans le rapport de la commission parlementaire d'agir de même et demande en outre aux services de sécurité d'engager des poursuites.

C'est avec une grande détresse que nous avons appris, le 19/09/2004, l'irruption à 5h00 du matin des hommes armés dans le logement des dirigeants et cadres de la LIPRODHOR à Kampala qui leur ont conduit dans une destination inconnu. Quant à ceux qui sont à Bujumbura, nous avons appris qu'ils étaient assaillis dans leurs chambres d'hôtel par les agents du DMI dirigé par un certain Gustave, chef de poste d'immigration et émigration à la frontière rwando-burundaise de Luhwa. A cela s'ajoute les menaces de mort dont ils ont été victimes à Kampala et Bujumbura ainsi que leurs familles respectives restées au Rwanda.

Le LIPRODHOR est gravement préoccupé de leur situation et attire l'attention de la

communauté internationale sur le sort des dirigeants et cadres de la LIPRODHOR en exil à Kampala et Bujumbura.

Le RIPRODHOR recommande aux membres de la LIPRODHOR de ne pas céder aux pressions du FPR et de tenir leurs engagements dans la promotion et protection des droits de l'homme, malheureusement compromises par le pouvoir de Kagame.

Aux gouvernements des Etats sollicités pour délivrer des visas aux fugitifs, notamment la France, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse et les Etats-Unis, le RIPRODHOR demande de le faire avant qu'il ne soit trop tard.

Le RIPRODHOR demande aux bailleurs des fonds de la LIPRODHOR d'interrompre leurs relations de coopération et de partenariat avec l'équipe parallèle mise à la tête de la ligue par le FPR dans l'intention de servir ses intérêts politiques.

HABIMANA Théoneste
Président du RIPRODHOR

QUID DE LA DOMESTICATION DE LA LIPRODHOR.

Il y a presque trois mois que le parlement rwandais a recommandé la dissolution de la Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (LIPRODHOR) et la poursuite des dirigeants, cadres et membres. Le gouvernement rwandais, en date du 17 septembre 2004, ordonné la poursuite des personnes citées dans le fameux rapport de la chambre des Députés. Et en même temps le gouvernement a entrepris des démarches de domestication de la ligue par le biais des cadres du FPR, notamment MAKOMBE Jean Marie Vianney, maire de district de Gasabo et MUKARUTABANA Bernadette, Député du FPR.

L'Assemblée Générale dite « extraordinaire » convoquée et parrainée par les cadres du FPR l'a bien concrétisé. Malgré les difficultés rencontrées, les dirigeants de la LIPRODHOR

se sont combattus contre les manœuvres de putschistes dirigés par BYUMA François Xavier, Vice-président et UKIZEMWABO Florian, Secrétaire exécutif qui, appuyé par le FPR, ont conduit toutes les opérations de domestication de la ligue.

Dans sa déclaration du 1^{er} septembre 2004, Monsieur NSENGIYUMVA Emmanuel, Président en exercice de la ligue, a dénoncé la complicité de ses collègues, appelant au respect des statuts et règlements. Il a en outre mis en garde toute tentative de négociation avec le gouvernement qui, par ailleurs, ne s'était pas encore prononcé sur les allégations portées contre la ligue par les Députés.

Suite à leurs intérêts personnels, la clique des cadres du FPR a préféré calomnier leurs collègues et demander pardon au gouvernement rwandais au nom de la ligue qu'ils ne représentent pas ni légitimement ni légalement. De ce fait, ils ont mis en place un comité parallèle composé par les cadres du FPR.

La question qui reste posée est de savoir comment les activités de promotion et de protection des droits de l'homme seront menées par une association qui est dans le giron d'un pouvoir totalitaire ? Comment les putschistes pourront-ils dénoncer les disparitions forcées, les assassinats ciblés et les détentions arbitraires qui caractérisent le pouvoir Kagame alors que eux –mêmes se sont rendus complice de l'exil forcé des leurs collègues ? A quel prix ont-ils obtenu ce qu'ils appellent la survie de la ligue sans rétractation de la décision prise par le parlement rwandais ? Ont-ils obtenus un acte écrit du parlement ou du chef de l'Etat portant réhabilitation de la ligue suite aux accusations des députés, « représentants du peuple ? ».

La rédaction

LE DEUXIEME RENDEZ-VOUS DU RIPRODHOR AU PALAIS WILSON

Comme nous l'avons souligné dans l'éditorial du Réseau n° 06 de juillet 2004 « Pourquoi le RIPRODHOR ? », ce qui se passe au Rwanda doit être dénoncé avec la dernière énergie. Ainsi, pour confirmer son engagement dans la défense des Droits de l'Homme sévèrement violés par le régime totalitaire de Kagame au Rwanda, le RIPRODHOR, sous-couvert d'**Agir Ensemble pour les droits de l'Homme et d'OMCT** a répondu à son deuxième rendez-vous au palais Wilson de Genève à la 56^{ème} session de la Sous-commission de défense et promotion des Droits de l'Homme. L'on se souviendra que son premier rendez-vous date du 23 avril 2004 à la 60^{ème} session de la Commission des droits de l'Homme.

Parce qu'il faut dénoncer le mal et défendre la liberté d'expression, la liberté de pensée, la liberté d'association, la dignité humaine et les droits de l'homme dans son ensemble, nous ne devons pas nous voiler les yeux devant les mensonges éhontés du régime Kagame à Kigali, les persécutions et souffrances qu'il inflige aux peuples rwandais. Pan Kin cité par IKEDA ne souligne-t-il pas que « **la meilleure façon de traiter la fraude est de la montrer au grand jour, de permettre à chacun de développer la faculté de la reconnaître, d'élever ainsi la vigilance de chacun, partout et à toutes les époques?** »

En effet, dans sa communication, le RIPRODHOR :

1. - Dénonce l'œil complaisant de la communauté internationale face au renforcement de la politique totalitaire du régime Kagame à Kigali.

2. - Condamne la recommandation de la Chambre des Députés (Parlement rwandais) qui, dans sa séance du 28 au 30 juin 2004, a décidé la dissolution de la LIPRODHOR, faussement accusée par la commission parlementaire de répandre l'idéologie génocidaire. Plusieurs autres organisations aussi bien nationales qu'internationales ainsi que des Etats comme la France et le Pays-Bas étaient également sur la liste des accusés. Les Députés ont même proposé la peine capitale et établi la liste des principaux concernés,

laquelle liste a été transmise aux instances d'exécution.

3. - Evoque également l'exil du Président de la LIPRODHOR et d'une dizaine de ses proches collaborateurs au lendemain de la publication dudit rapport à cause des menaces et persécutions pesées sur eux. Cependant, il reste extrêmement inquiet pour leur sécurité là où ils sont à Bujumbura (Burundi) et à Kampala (Ouganda). Ainsi, en vertu de la résolution 2002/70 du HCDH sur les Défenseurs des Droits de l'Homme, le RIPRODHOR, dans cette même communication, appelle les pays occidentaux et en l'occurrence la France, la Belgique, le Pays-Bas, la Suisse, le Canada, l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique d'accorder l'asile à ces défenseurs des droits de l'homme contraints de quitter leur pays, le Rwanda et contre qui pèsent des risques d'être kidnappés, torturés et/ou assassinés par les services secrets de Kigali.

4. - Rappelle que les violations des droits de l'homme et l'instrumentalisation du génocide ne sont pas un fait nouveau au Rwanda. La dissolution du principal parti d'opposition MDR (Mouvement Démocratique Républicain), la disparition forcée du colonel CYIZA Augustin et du Député Dr. HITIMANA Léonard en avril 2003, la détention arbitraire de l'ex-Député KAVUTSE Léonard, du major NGIRABATWARE et du Super Intendant HABYARABATUMA avant et après les élections présidentielles et législatives de 2003 ont été faites dans les mêmes circonstances. Le RIPRODHOR rappelle également qu'outre l'assassinat des Présidents HABYARIMANA Juvénal et NTARYAMIRA Cyprien du Rwanda et Burundi qui a déclenché le Génocide des Tutsi et le massacre des opposants hutu, Kagame et son armée ont, avant, pendant et après le Génocide et dans ses successives guerres d'agression en RDC, commis des massacres, des crimes de guerres et crimes contre l'humanité.

Abou-Bakr MASHIMANGO

TABLE RONDE DES BAILLEURS DE FONDS ET PARTENAIRES DE LA SOCIETE CIVILE RWANDAISE

Le 8 et 9 octobre 2004, il s'est tenu à Bruxelles, la table ronde des bailleurs de fonds et partenaires de la société civile rwandaise pour faire le point sur la situation qui prévaut au Rwanda après le fameux rapport des parlementaires et la dissolution de la LIPRODHOR, accusée de « propager l'idée génocidaire et divisionnisme.»

Etaient présentes les ONGs Américaines, Canadiennes, Hollandaises, Belges, Danoises, Irlandaises, Anglaises, Françaises, Allemandes et Norvégiennes réunies autour de la question de l'autonomie de la société civile et de la confiscation des libertés publiques, la question de la dissolution de la LIPRODHOR et perspectives d'avenir.

Le RIPRODHOR était représenté par HABIMANA Théoneste, Président et Représentant Légal du Réseau et membre fondateur de la ligue.

RUTIHUNZA Théobald a participé à la table ronde en sa qualité du Président-fondateur de la LIPRODHOR. Il était accompagné du Secrétaire général en exercice de la ligue, Monsieur TWAGIRAMUNGU Noël.

A l'unanimité, la table ronde a condamné la domestication de la LIPRODHOR par le pouvoir du FPR en place.

L'UNION EUROPEENNE MET EN GARDE LE RWANDA SUR UN RAPPORT CONTROVERSE

L'Union européenne a condamné jeudi la réponse du gouvernement rwandais à un rapport parlementaire controversé, demandant l'interdiction de certaines organisations de la société civile et réclamant des poursuites à l'égard de plusieurs personnes sous prétexte

qu'elles entretiennent et répandent "l'idéologie génocidaire".

"L'Union européenne regrette que le gouvernement rwandais n'ait pas affirmé sans équivoque que ceux qui sont mentionnés dans le rapport parlementaire sont présumés innocents jusqu'à la preuve du contraire. Des individus ont été publiquement accusés sur la base d'information insuffisamment étayées" affirme un communiqué de la présidence de l'UE transmis à Kigali.

Ce rapport parlementaire recommande la dissolution de cinq organisations non gouvernementales dont une importante organisation de défense des droits de l'homme : la Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LIPRODHOR). Il met aussi en garde le gouvernement contre d'autres ONG, dont trois internationales, des écoles et des institutions religieuses.

En outre, le rapport demande la poursuite des membres de ces organisations impliquées dans la "dissémination de l'idéologie du génocide". Le gouvernement rwandais a remercié le parlement pour son "initiative" et a demandé aux autorités judiciaires d'examiner son contenu et de poursuivre si cela était nécessaire".

L'UE se dit satisfaite de l'annonce d'une enquête complémentaire mais ajoute qu'elle souhaite qu'elle soit "aussi complète que possible".

L'UE s'est également inquiétée de l'utilisation des termes "d'idéologie du génocide" et de "divisionnisme" et a demandé au gouvernement rwandais de "clarifier la signification de ces expressions" et de dire en quoi elles peuvent être concernées par les lois sur la discrimination et le sectarisme et la liberté d'expression en général.

(Agence Hirondelle, 08/10/2004 Kigali, FH)

PARIS

LA FIDH CONDAMNE LA DISSOLUTION DE LA LIGUE RWANDAISE DES DROITS DE L'HOMME

PARIS, 16 juil (AFP) - La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme "condamne fermement la dissolution arbitraire" de la Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (LIPRODHOR), une de ses organisations membres, par le parlement rwandais le 30 juin dernier, annonce vendredi à Paris la FIDH.

"Avec la dissolution arbitraire de la LIPRODHOR, les conditions pour un débat démocratique au Rwanda ont disparu", estime la FIDH dans un communiqué. Selon elle, la LIPRODHOR a été accusée de propager des "idées génocidaires".

"Des députés rwandais ont également demandé aux forces de l'ordre et à la justice nationale de poursuivre et de punir sévèrement les dirigeants, cadres et membres de la LIPRODHOR, allant jusqu'à diffuser une liste de 13 personnes dont la sécurité est, de fait, particulièrement menacée", poursuit le texte.

Certains des membres de la Ligue "ont été contraints de s'exiler", affirme la FIDH.

La FIDH considère que ces actes "participent d'une stratégie des autorités visant à réduire au silence toute opposition au Rwanda". L'accusation de "divisionnisme ethnique" contre la LIPRODHOR avait déjà "servi de motif pour dissoudre le Mouvement démocratique républicain (MDR)", le principal parti hutu, en 2003. La FIDH se dit "vivement préoccupée par l'utilisation de la loi contre l'idéologie génocidaire à des fins de répression arbitraire visant toute forme de contestation contre le gouvernement".

Elle demande enfin à Kigali "d'annuler la dissolution des organisations de la société civile, en particulier celle de la LIPRODHOR".

SI VOS VOULEZ VOUS EXPRIMER SUR LES PROBLEMES DES DROITS DE L'HOMME AU RWANDA ET DANS LA REGION DES GRANDS LACS, ENVOYEZ VOS ARTICLES A :

LE RESEAU

C/O RIPRODHOR

101 AVENUE BERTHELOT

69007 LYON

Tél/Fax : 0478723418

E-mail : riprodhor@hotmail.com